

MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE RÉGIME 1

DOSSIER PÉDAGOGIQUE

UNITÉ DE FORMATION

INSERTION SOCIALE – NIVEAU 1

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFÉRIEUR DE TRANSITION

<p>CODE : 031005U11D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 001 DOCUMENT DE RÉFÉRENCE INTER-RESEAUX</p>

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 20 août 2003
sur avis conforme de la Commission de concertation

INSERTION SOCIALE - NIVEAU 1

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFÉRIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à faire acquérir à l'étudiant en difficulté d'insertion des compétences élémentaires en vue de mener à bien les démarches indispensables à son insertion sociale.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

L'étudiant sera capable de comprendre et d'exprimer en langue française des énoncés simples et courts dont le vocabulaire usuel est lié à son quotidien (N.B. : tolérance d'une prononciation, d'un rythme et de pauses maladroits).

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Néant.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Communication : insertion sociale	CG	Q	80
3.2. Part d'autonomie		P	20
Total des périodes			100

4. PROGRAMME

*Guidé dans ses démarches d'apprentissage,
en vue de faciliter son insertion sociale y compris culturelle et économique,
à partir de situations - problèmes de la vie quotidienne,
et au départ de messages écrits et oraux,*

l'étudiant sera capable :

- ◆ d'identifier le problème ;
- ◆ de prendre connaissance des démarches, des moyens voire des dispositifs d'aide adaptés à la résolution du problème ;
- ◆ de rechercher (identifier, décoder, classer) des informations adaptées à son niveau de connaissances et liées au problème qu'il a identifié ;
- ◆ de situer les informations par rapport à son environnement social ;
- ◆ de préparer et d'engager les démarches et interventions nécessaires à l'amélioration de la situation.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

*face à des situations – problèmes issues de la vie quotidienne liées à son insertion sociale,
et au départ de messages écrits et oraux,*

- ◆ de mettre en œuvre des stratégies simples pour identifier l'information significative (qui, quoi, comment, où, pourquoi) ;
- ◆ d'exposer oralement les moyens et les démarches qu'il a mis en œuvre pour obtenir un résultat.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- ◆ de la pertinence de ses choix,
- ◆ du niveau d'intégration des compétences acquises,
- ◆ de son niveau d'autonomie.

6. CHARGE DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert justifiera d'une expérience actualisée dans l'encadrement de groupes d'adultes en difficulté d'insertion sociale qui ont une connaissance minimale du français.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.